



# Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du samedi 11 juillet 2020

### A 10 h 30 – à Bédarieux

L'an deux mille vingt, le onze juillet, à dix heures trente,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle La Tuilerie, à BEDARIEUX, sous la présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ.

**Présents :** **Louis-Henri ALIX** (Délégué titulaire de Dio et Valquières), **BALDACCHINO Thierry** (Délégué titulaire de Lamalou Les Bains), **Francis BARSSE** (Délégué titulaire Bédarieux), **Jacques BENAZECH** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Christian BIES** (Délégué titulaire du Pradal), **Martine BLASCO** (Déléguée titulaire du Bousquet d'Orb), **Jean-Claude BOLTZ** (Délégué titulaire de Saint Génies de Varensal), **Alain BOZON** (Délégué titulaire de Pézènes les Mines), **Jean-Pierre CALAS** (Délégué titulaire Bédarieux), **Evelyne CARRETIER** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Yvan CASSILI** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Serge CASTAN** (Délégué titulaire d'Avène), **Brigitte CERDAN-TRALLERO** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Mariette COMBES** (Déléguée titulaire de Graissessac), **Bernard COSTE** (Délégué titulaire de Camplong), **Françoise CUBELLS-BOUSQUET** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Guillaume DALERY** (Délégué titulaire de Lamalou Les Bains), **Jean-Jacques DEROSE** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Dimitri ESTIMBRE** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Arlette FABRE** (Déléguée titulaire de La Tour sur Orb), **Jean Luc FALIP** (Délégué titulaire de Saint Gervais sur Mare), **Marie-Line GERONIMO** (Déléguée titulaire de Combes), **Michel GRANIER** (Délégué titulaire des Aires), **Jean-Philippe GROSSE** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Bernadette GUIRAUD** (Déléguée titulaire du Poujol sur Orb), **Régis JALABERT** (Délégué titulaire de Saint Gervais sur Mare), **Maxence LACOUCHE** (Délégué titulaire de Lamalou Les Bains), **Jean-Louis LAFAURIE** (Délégué titulaire d'Hérépian), **Grégory MAHIEU** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Aurélien MANENC** (Délégué titulaire de Lunas), **Henri MATHIEU** (Délégué titulaire de Saint Etienne d'Estrechoux), **Pierre MATHIEU** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Florence MECHE** (Déléguée titulaire de Lamalou Les Bains), **Rémy PAILLES** (Délégué titulaire de Joncels), **Christine POU GALAN** (Déléguée titulaire d'Hérépian), **Marie PUNA** (Déléguée titulaire de Lamalou Les Bains), **Yves ROBIN** (Délégué titulaire du Poujol sur Orb), **Magali ROQUES** (Déléguée titulaire de Lamalou Les Bains), **Olivier ROUBICHON-OURADOU** (Délégué titulaire de Villemagne l'Argentière), **Bernard SALLETES** (Délégué titulaire de La Tour sur Orb), **Caroline SALVIGNOL** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Jean-Paul SCARAMOZZINO** (Délégué titulaire d'Hérépian), **Fabien SOULAGE** (Délégué titulaire de Ceilhes et Rocozels), **Sylvie TOLUAFÉ** (Déléguée titulaire de Carlenas et Levas), **Magalie TOUET** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Marie-Ange TREMOLIERES** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Michel VELLAS** (Délégué titulaire de Brenas), **Bernard VINCHES** (Délégué titulaire de Taussac la Billière).

Nombre de délégués en exercice : 48

Présents : 48

Votants : 48

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents : 0

Absent(s) excusé(s) avec procuration : 0

**Monsieur le Président accueille l'ensemble du Conseil Communautaire.**

**Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.**

**Introduction générale de Monsieur le Président.**

**Discours de Monsieur Francis BARSSE, conseiller communautaire et Maire de la commune accueillant cette réunion.**

**A la majorité des suffrages, Mme Magalie TOUET est élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.**

**Question n° 1****Objet : Election du Président**

En application de l'Article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie aux Articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du même code, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de la communauté de communes est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

M. Rémy PAILLES a l'honneur de présider cette séance.

M. Rémy PAILLES procède à l'appel des conseillers communautaires afin de constater que les règles de quorum sont respectées conformément à l'Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Rémy PAILLES propose de procéder à l'élection du Président.

**Election du Président :****Désignation secrétaire et assesseurs**

En application de l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Rémy PAILLES propose de procéder à l'élection parmi les délégués communautaires d'un secrétaire et de deux assesseurs.

- Mme Magalie TOUET adjointe à Bédarieux est proposée comme secrétaire.
- M. Maxence LACOUCHE adjoint à Lamalou-les-Bains et Mme Marie PUNA conseillère déléguée à Lamalou-les-Bains sont proposés comme assesseurs.

M. Rémy PAILLES rappelle que le Président de la Communauté de communes est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages parmi les membres du conseil communautaire en application des Articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Rémy PAILLES demande aux candidats à la fonction de Président de se faire connaître.

- M. Pierre MATHIEU propose sa candidature à l'élection de Président.
- M. Guillaume DALERY propose sa candidature.
- M. Dimitri ESTIMBRE propose sa candidature.

- Election.
- Dépouillement par les assesseurs.
- Résultats :

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absent(s) excusé(s) avec procuration : 0

Nombre de suffrage déclaré nul : 2

Nombre de suffrage exprimés : 46

25 voix pour M. Pierre MATHIEU

18 voix pour M. Guillaume DALERY

3 voix pour Dimitri ESTIMBRE

Le conseil communautaire proclame M. Pierre MATHIEU élu Président.

**Question n° 2****Objet : Fixation du nombre des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau**

En application de l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Soit pour Grand Orb un maximum de 10 vice-Présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Soit pour Grand Orb un maximum de 14 vice-Présidents.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments et de la nécessité d'avoir un bureau communautaire opérationnel, le Président propose 10 vice-présidents et 3 autres membres du Bureau.

**Election des 10 vice-présidents :**

Le Président propose de procéder à l'élection des vice-présidents.

Le Président rappelle que les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire.

En application de l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président propose de procéder à l'élection parmi les délégués communautaires de deux assesseurs.

- M. Maxence LACOUCHE adjoint à Lamalou-les-Bains et M. Dimitri ESTIMBRE conseiller délégué à Bédarieux sont proposés comme assesseurs.

**❖ 1<sup>er</sup> vice-président :**

**Délégation** : Relations publiques et institutionnelles, solidarité et santé.

Le Président propose **M. Jean-Luc FALIP** aux fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 28

28 voix pour M. Jean-Luc FALIP

M. le Président proclame **Monsieur Jean-Luc FALIP** élu aux fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président.

❖ 2<sup>ème</sup> vice-président :

**Délégation** : Développement économique et touristique.

Le Président propose **M. Jean-Louis LAFAURIE** aux fonctions de 2<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 2<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Alain BOZON présente sa candidature.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 63

Nombre de suffrages exprimés : 42

28 voix pour M. Jean-Louis LAFAURIE

17 voix pour M. Alain BOZON

M. le Président proclame **Monsieur Jean-Louis LAFAURIE** élu aux fonctions de 2<sup>ème</sup> vice-président.

❖ 3<sup>ème</sup> vice-président :

**Délégation** : Valorisation de l'espace rural, agriculture et forêts.

Le Président propose **Mme Marie-Line GERONIMO** aux fonctions de 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 3<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 14

Nombre de suffrages exprimés : 34

34 voix pour Mme Marie-Line GERONIMO

M. le Président proclame **Madame Marie-Line GERONIMO** élu aux fonctions de 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

❖ 4<sup>ème</sup> vice-président :

**Délégation** : Aménagement du territoire, transition écologique, développement durable, politique Centre Bourg.

Le Président propose **Monsieur Aurélien MANENC** aux fonctions de 4<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 4<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 17

Nombre de suffrages exprimés : 31

31 voix pour Monsieur Aurélien MANENC

M. le Président proclame **Monsieur Aurélien MANENC** élu aux fonctions de 4<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **5<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Vie associative, Grand Orb Environnement.

Le Président propose **M. Francis BARSSE** aux fonctions de 5<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 5<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Bernard SALLETES présente sa candidature.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 45

25 voix pour M. Francis BARSSE

20 voix pour M. Bernard SALLETES

M. le Président proclame **Monsieur Francis BARSSE** élu aux fonctions de 5<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **6<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Gestion et protection de la ressource en eau et GEMAPI

Le Président propose **M. Michel GRANIER** aux fonctions de 6<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 6<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Alain BOZON présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 44

22 voix pour M. Michel GRANIER

22 voix pour M. Alain BOZON

Deuxième tour de scrutin :

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 46

23 voix pour M. Michel GRANIER

23 voix pour M. Alain BOZON

Troisième tour de scrutin :

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

25 voix pour M. Michel GRANIER

23 voix pour M. Alain BOZON

M. le Président proclame **Monsieur Michel GRANIER** élu aux fonctions de 6<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **7<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Thermalisme et thermalisme de bien-être

Le Président propose **M. Serge CASTAN** aux fonctions de 7<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 7<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 18

Nombre de suffrages exprimés : 30

30 voix pour M. Serge CASTAN

M. le Président proclame **Monsieur Serge CASTAN** élu aux fonctions de 7<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **8<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Administration et finances

Le Président propose **M. Yvan CASSILI** aux fonctions de 8<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 8<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

27 voix pour M. Yvan CASSILI

M. le Président proclame **Monsieur Yvan CASSILI** élu aux fonctions de 8<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **9<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Mutualisation et fonds de concours

Le Président propose **M. Fabien SOULAGE** aux fonctions de 9<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 9<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

27 voix pour M. Fabien SOULAGE

M. le Président proclame **Monsieur Fabien SOULAGE** élu aux fonctions de 9<sup>ème</sup> vice-président.

❖ **10<sup>ème</sup> vice-président :**

**Délégation** : Culture et patrimoine

Le Président propose **M. Olivier ROUBICHON-OURADOU** aux fonctions de 10<sup>ème</sup> vice-président.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de 10<sup>ème</sup> vice-président.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 28

28 voix pour M. Olivier ROUBICHON-OURADOU



M. le Président proclame **Monsieur Olivier ROUBICHON-OURADOU** élu aux fonctions de 10<sup>ème</sup> vice-président.

**Election des 3 autres membres du Bureau :**

**Délégation** : Pépinière d'entreprises, économie numérique, espace de travail partagé

Le Président propose **M. Louis-Henri ALIX** aux fonctions de conseiller délégué.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de conseiller délégué.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 28

28 voix pour M. Louis-Henri ALIX

M. le Président proclame **Monsieur Louis-Henri ALIX** élu aux fonctions de conseiller délégué.

**Délégation** : Aide au montage et suivi des dossiers de demandes de subventions, assistance administrative et financière

Le Président propose **M. Jean-Claude BOLTZ** aux fonctions de conseiller délégué.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de conseiller délégué.

Monsieur Bernard VINCHES présente sa candidature.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

25 voix pour M. Jean-Claude BOLTZ

22 voix pour M. Bernard VINCHES

M. le Président proclame **Monsieur Jean-Claude BOLTZ** élu aux fonctions de conseiller délégué.

**Délégation** : Enfance et jeunesse

Le Président propose **Mme Sylvie TOLUAFÉ** aux fonctions de conseillère déléguée.

Le Président demande si d'autres candidats se présentent aux fonctions de conseiller délégué.

Pas de nouvelle candidature déposée.

- Vote : l'urne circule autour des tables
- Dépouillement par les scrutateurs
- Résultats

Membres en exercice : 48

Présents : 48

Absents excusés avec procuration : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 31  
31 voix pour Mme Sylvie TOLUAFÉ

M. le Président proclame **Madame Sylvie TOLUAFÉ** élue aux fonctions de conseillère déléguée.

**Vote POUR : 48**  
**Vote CONTRE : 0**  
**Abstention(s) : 0**

**Question n° 3****Objet : Lecture de la charte de l' élu local (loi du 31 mars 2015)**

Depuis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, issue de la proposition de loi dite Sueur-Gourault, une charte de l' élu local définit les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat.

Lors de l'installation d'une nouvelle assemblée locale, après élection de ses membres, Monsieur le Président doit donner lecture de la charte de l' élu local :

- « 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

**LEVÉE DE SEANCE à 13h50.**